

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2018 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

20 Mars 2018

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 21

*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf Mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - BRUNET - AZIRI - RYSER
AZEMARD - DELMOTTE - MOREAU - KUNTZ - DUFOURMENTELLE - CADIC -
RICHARD - GOSSE - PERCHERON - BAZIRE - GACEUR - TARRIEU - PIGALLE -
COGAN -

Absente : M. - Mme GUILLEMAIN – QUATREHOMME - ALLAIN - BERTOLOTTI -
GRABOT - GALANDON -

Pouvoirs : Mme GUILLEMAIN à Mme KUNTZ - Mme ALLAIN à Mme VIOLON -
M. BERTOLOTTI à M. RODES -

formant la totalité des membres en exercice.

Mme KUNTZ a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes des attentats survenus le 23 mars dernier dans l'Aude.

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, le dossier suivant :
 - => Adoption Vœu « non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien »
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 Février 2018 :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 8 Février 2018.

1/- Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs de l'exercice 2017 et affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les Comptes de Gestion de la Commune, et du Service de l'eau dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Comptes administratifs 2017

=> Commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 de la Commune de St Rémy sur Avre arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- dépenses de fonctionnement 2017 :	3.799.561,69 €
- recettes de fonctionnement 2017	3.904 496,67 €
- résultat d'exploitation reporté 2017 :	911.818,75 €
- excédent de clôture :	1 016 753,73 €

Section d'Investissement :

- dépenses d'investissement 2017 :	1.101.329,17 €
- recettes d'investissement 2017 :	1.444.350,92 €
- résultat d'investissement reporté	- 35.692,49 €
- Excédent de clôture :	307.329,26 €

Restes à réaliser :

- dépenses d'investissement :	433.136,47 €
-------------------------------	--------------

Excédent global de clôture : 890.946,52 €

=> Service de l'eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du service de l'eau arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- dépenses d'exploitation 2017 :	310 614,31 €
- recettes d'exploitation 2017 :	342.041,87 €

- résultat d'exploitation reporté :	137.692,77 €
- excédent de clôture :	169.120,33 €

Section d'Investissement :

- dépenses d'investissement 2017 :	27.292,31 €
- recettes d'investissement 2017 :	213.510,49 €

- résultat d'investissement reporté	- 164.542,16 €
- excédent de clôture :	21.676,02 €

Restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement :	101.302,78 €
-------------------------------	--------------

Excédent global de clôture : **89.493,57 €**

Affectation des Résultats :

=> Commune :

Après avoir entendu le compte administratif 2017 de la Commune de St Rémy sur Avre, le 29 mars 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Budget Commune

- un excédent d'exploitation de :	1 016.753,73 €
- un excédent d'investissement de :	307.329,26 €
- Restes à réaliser dépenses d'investissement de :	433.136,47 €

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : 125 807.21 €

Le solde disponible:

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 890 946.52 €

Excédent du budget principal

- affectation de l'excédent d'investissement (ligne 001 en dépense) :

307 329.26 € excédent du budget principal

=> Service eau :

Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau, le 29 mars 2018

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant les résultats de clôture suivants :

Budget Eau

- un excédent d'exploitation de :	169 120.33 €
- un excédent d'investissement de :	21 676.02 €
- restes à réaliser dépenses d'investissement :	101 302.78 €

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

A titre obligatoire :

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : 79.626.76 €

Le solde disponible:

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) :
89 493.57 € Excédent du budget eau
- affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001 en recette) : 21 676.02 €
excédent du budget eau

2/ - Examen du budget primitif 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2018 de la Commune et du Service de l'eau

Budget Primitif 2018 - Commune :

Section fonctionnement :	4.109 565,52 €
Section investissement :	1.999.600,43 €

Budget Primitif 2018 - Service de l'eau :

Section fonctionnement :	429 740,43 €
Section investissement :	293 698,07 €

3/ - Vote de la fiscalité directe locale de 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition 2018 des taxes directes locales à l'identique de l'année 2017 :

- => taxe d'habitation : 9,82 %
- => taxe foncière (bâti) : 17,73 %
- => taxe foncière (non bâti) : 31,58 %

4/ - Renouvellement adhésions 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des adhésions auprès de divers organismes à savoir :

- Association des Maires d'Eure-et-Loir (AMF 28)
- Association G.R.A.C.E.S (Gestion et Regroupement Administratif des Contrats Emploi-Solidarité)
- SIFEL (Service Interprofessionnel de Formation au Travail en Eure et Loir)

5/ - Modification de la grille des tarifs de la garderie exercice 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la modification des tarifs de la garderie ainsi qu'il suit :

Enfants Rémois :

Garderie du mercredi (le soir): 10 € le mois

Garderie des vacances toussaint, pâques et juillet (matin et soir) : 10 € la semaine
soit 2 € la journée

Enfants hors commune :

Garderie du mercredi (le soir): 20 € le mois

Garderie des vacances toussaint, pâques et juillet (matin et soir) : 20 € la semaine
soit 4 € la journée

6/ - Modification du règlement intérieur du service Enfance / Jeunesse :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve les modifications apportées au règlement intérieur du service Enfance / Jeunesse notamment les articles concernant « les T.A.P » - le fonctionnement de l'Espace Jeunes - les horaires de la garderie des ACM .

7/ - Demande de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I. - Conseil Départemental) pour les travaux suivants :

- Ravalement Ecole de la Vallée et Ecole du Bois d'Hauterre

8/ - Demande de subventions auprès de la Région Centre-Val de Loire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de l'aménagement des aires de jeux.

9/ - Accueil Collectif de Mineurs et accueil des pré-adolescents - vacances d'été 2018 :

Encadrement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'animateurs chargés de l'encadrement de l'ACM ainsi que de l'accueil de pré adolescents à l'Espace Jeunes, pour les vacances de l'été 2018.

10/ - Création de postes :

Afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} Avril 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoints techniques à TNC (24/35^{ème})

11/ - Suppression de postes suite à avancements de grades :

Suite aux avancements de grades, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les postes initialement occupés par les agents, à savoir :

- ⇒ Un poste d'adjoint technique à temps non complet (20/35^{ème})
- ⇒ Un poste d'adjoint administratif à temps complet
- ⇒ Un poste de Rédacteur à TNC (28h27/35^{ème})

12/ - Remboursement sinistre du 21 décembre 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre du 21 Décembre 2017 – choc par véhicule sur une barrière Rue du Général de Gaulle, pour un montant de 271,88 € en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

13/ - Convention avec le centre aquatique AGGLOCEANE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la convention initialement signée en juin 2017 afin que le personnel de la collectivité bénéficie de tarifs préférentiels.

14/ - Convention pour le déploiement de l'e-administration avec le GIP RECIA :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention pour le déploiement de l'e-administration avec le GIP RECIA, dans le cadre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de la légalité ou au contrôle budgétaire.

15/ - Don du piano à l'association ARPEGE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire don du piano à l'association ARPEGE.

16/ - Bail rural avec M. Sébastien BOSSET pour le legs Mme QUEROLLE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Sébastien BOSSET à exploiter la parcelle léguée par Mme QUEROLLE et initialement exploitée par M. Alain ALBRIER, sous réserve du désistement de ce dernier.

17/ - Réseau ferroviaire – démantèlement des lignes de proximité :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, émet un avis défavorable quant au démantèlement des lignes de proximité du réseau ferroviaire.

*** INFORMATIONS :**

- Avenant convention PMI – locaux OSCAR :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un avenant a été signé avec le Conseil Départemental dans le cadre de la modification des permanences de la PMI de l'arrondissement de Dreux, les services départementaux ont sollicité notre accord pour un changement d'utilisation des locaux OSCAR qui se décompose comme suit et sur rendez-vous :

- ⇒ La permanence se tient tous les mardis de chaque mois de 9h30 à 11h30
- ⇒ Les consultations 2 vendredis par mois de 9h30 à 11h30
- ⇒ Les cours de préparation à la naissance et consultations de la sage-femme les mardis de 14h à 16h

- Réfection de 2 courts de tennis extérieurs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réfection de 2 courts de tennis extérieurs sera prochainement réalisée par l'entreprise PROCOURTS pour un montant de 51 334.00 € HT soit 61 600.80 € TTC. Ces travaux seront subventionnés par le Conseil Départemental à 20 %, le Conseil Régional pour 30 % ainsi que la Fédération Nationale et le Club.

- Dématérialisation des actes administratifs :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 24 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion au groupement d'intérêt public RECIA afin de bénéficier d'un ensemble de services couvrant la chaîne de dématérialisation.

Le 21 septembre 2017 le Conseil Municipal décidait de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité et autorisait le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre de cette télétransmission avec le représentant de l'Etat.

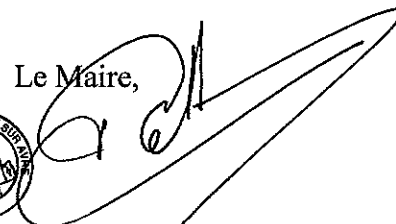
L'adhésion à ce groupement de commande, nous permettrait également de bénéficier de la dématérialisation des convocations des séances du conseil et des commissions municipales réduisant ainsi les délais de transmission, les coûts d'édition et du traitement des déchets.

A ce titre, un formulaire pour cette nouvelle modalité de convocation est remis à chaque membre du Conseil, validant ou non son accord.

Lors du prochain conseil municipal nous serons amenés à modifier le règlement intérieur afin d'y intégrer cette nouvelle disposition pour une mise en place éventuelle en septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 50 mn.

**Pour extrait :
En Mairie, le 30 Mars 2018**

Le Maire,

Patrick RJEHL